

MAIRIE
20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VINGT-TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE DIX
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 16 novembre 2010

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint
Mme BILLARD Annie, 3^{ème} adjoint
Mme DUBOS Martine, 4^{ème} adjoint
Mme BLOUIN-YGOU Diane, 5^{ème} adjoint

Membres : MM. SOWA Marc, QUESSE Bernard, CINGAL Jacky, TERREUX Bertrand, Mmes CHAUVET Sylvie, LE ROUX Béatrice, M. VOTTIER Didier, TONINI Dino, HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. LECASSE Yves, GERBER Alain, Mme VIGER Nathalie

REPRÉSENTÉS : M. LECASSE par Mme PIGNAT, M. GERBER par M. QUESSE, Mme VIGER par Mme BLOUIN-YGOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Diane BLOUIN-YGOU

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 14 OCTOBRE 2010

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1 – PROJET DE CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE ET CENTRE SOCIOCULTUREL

Madame le maire présente au conseil municipal cette réunion particulière puisqu'il n'y a qu'un seul motif à l'ordre du jour. Celle-ci se déroulera en trois phases

- * Présentation du dossier réalisé par la commission transversale centre socioculturel – salle polyvalente.
- * débats
- * vote final

Cette commission a été créée suite au conseil municipal du 22 septembre 2009 après approbation des moyens à mettre en œuvre pour étudier les projets communaux suivants :

- Construction d'une salle polyvalente à dominante spectacle
- Construction d'un centre socioculturel (regroupant des services déjà existants : garderie, centre de loisirs, bibliothèque...)

Le gabarit de la salle des fêtes actuelle ne correspond plus aux besoins. Elle a atteint ses limites en matière de capacité et nécessiterait d'être refaite.

Les bâtiments de la bibliothèque et du centre de loisirs / garderie sont inadaptés, et ne prennent pas en compte l'accessibilité aux locaux. Leur évolution et leur remise à niveau seraient trop onéreuses (normes basse consommation accessibilité...). La bibliothèque rencontre une fréquentation importante, et un manque de place certain.

A l'appel de Madame le maire, douze conseillers se sont engagés à travailler sur les faisabilités autant techniques que financières de ces projets

Etape 1 : Dans le même temps, le Conseil Général a lancé un appel à projet départemental sur le thème du développement durable. La commission a décidé de se mettre sur les rangs s'agissant d'une réflexion qui n'engageait à rien, et a eu la fierté de voir son projet retenu.

Etape 2 : Ceci a débouché sur la mise à disposition gratuite par le conseil général sur 6 demi-journées d'un bureau conseil en méthodologie. Ceci a permis de se questionner et de structurer les besoins, comment, et avec qui les réaliser. Des rencontres ont eu lieu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'ODIA (Office de Diffusion et d'Information Artistique), la BDSM (Bibliothèque Départementale de Seine-Maritime) et le service développement durable du département 76 pour parfaire notre imprégnation de ces projets.

Etape 3 : Recrutement d'un Assistant à la Maîtrise d'œuvre Programmiste pour assister la commission transversale dans sa tâche.

La commission d'appel d'œuvre a conclu à l'engagement de Mr Jean-Philippe BOULANGER après approbation du conseil municipal.

Celui-ci a permis de rentrer dans le concret. Le choix de la commission a été de travailler simultanément sur les deux projets et après un an de réunions importantes et de modifications celle-ci a abouti à la version 5 des schémas de fonctionnement spatial des 2 projets qui est celle proposée ce soir.

Madame le maire tient à remercier les membres de cette commission pour leur assiduité et leur ténacité à suivre ces projets.

Madame le maire accompagnée par Monsieur CASTRES, adjoint à l'aide d'un vidéo projecteur présente au conseil municipal cette version :

Dans la salle polyvalente on retrouve

- une salle de spectacles, salle de banquet de 200 places, un espace scénique non surélevé qui permettra de multiples usages (piste de danse, espace de réunion, théâtre, répétition de chorale...); une petite salle ou foyer, des loges, un bureau, une cuisine, des sanitaires; un ascenseur pour la régie; des gradins pour la formule spectacle; un grand hall d'entrée; espace technique...

La surface utile serait de 722 m²

Dans le centre socio culturel on retrouverait des espaces spécifiques : la bibliothèque, les garderie, centre de loisirs, relais assistante maternelle, et les associations.

Le programmiste a rencontré quelques associations pour définir les spécificités des locaux, sols, matériels et les intégrer dans ce projet.

Ce bâtiment est plus grand la surface utile représente 929 m²

Le choix des terrains s'est fait en regardant tout d'abord où la commune était propriétaire puis leur situation par rapport au centre, l'accessibilité à pied.

Pour la salle polyvalente : derrière le cimetière

Pour le centre socioculturel : près de l'école maternelle sur un terrain issu d'une donation en direction des enfants, et du fait de sa situation par rapport à la salle de sports et des écoles.

Le programmiste à optimiser l'espace, au niveau financier certains chiffres sont importants mais pris au plus haut (surprises sur les dossiers parfois), la TVA sera récupérée deux ans après d'où les montants hors taxes.

* Pour la salle polyvalente :

Partie construction : 2.829.101,00 €,

Partie honoraires, frais divers, dommage ouvrages : 548.845,59 €

Indemnité concours architecte : 25.801,40 €

Soit un total de 3.403.747,99 HT et 4.070.882,60 € TTC

* Pour le centre socioculturel :

Partie construction : 2.211.770,50 €,

Partie honoraires, frais divers, dommage ouvrages : 429.083,48 €

Indemnité concours architecte : 20.171,35 €

Soit un total de 2.661.025,33 HT et 3.182.586,29 € TTC

Monsieur THILL adjoint aux finances précise qu'une étude minutieuse des charges d'emprunt communal depuis 2006 a été réalisée et signale que le fonds de trésorerie communale est confortable. Le conseil municipal précédent avait réservé un capital dans le but de construire une nouvelle salle polyvalente. Ce capital pourra être utilisé à ce à quoi il était destiné.

La commune pense obtenir des subventions différentes pour les deux projets. Pour la salle polyvalente peu de subventions par contre pour le centre socioculturel on arrive à 50 % du coût hors taxes.

Une simulation de la charge d'emprunts est réalisée et permet de réaliser que les charges d'emprunts vont considérablement diminués. En 2012, l'état des emprunts sera équivalent à 2006. A partir de 2015 il ne reste là en emprunt ancien que celui de la gendarmerie.

Le pacte de développement durable signé avec le département permet un soutien très fort du Conseil Général dans la construction du centre socioculturel aux normes du Grenelle II sur le plan énergétique et de haute qualité environnementale.

Un planning a été réalisé par Monsieur BOULANGER, tel qu'il pourrait se dérouler si le dossier commence début décembre, l'échéance pourrait être en juillet 2013 pour le centre socioculturel et août 2013 pour la salle polyvalente.

Les choix possibles évoqués lors de la dernière commission étaient au nombre de quatre :

1. Ne rien faire du tout
2. Construire une salle polyvalente seulement
3. Construire un centre socioculturel seulement
4. Mener les deux projets de front soit les constructions d'une salle polyvalente et d'un centre socioculturel (l'un étant prévu et l'autre rentrant dans la configuration du plan de développement durable à cet instant et peut être pas dans les années futures.

Chaque membre, à son tour, a donné son choix argumenté. La commission a conclu à la faisabilité sur les deux projets, salle polyvalente et centre socioculturel à l'unanimité.

Ce projet est donc présenté pour vote au conseil municipal.

Mme CHAUVET demande si les frais de fonctionnement ont été évalués ?

Madame le maire : Sur le dossier du centre socioculturel ils seront moins élevés car il s'agira des normes basse consommation énergie.

Monsieur TERREUX : Le coût de fonctionnement représente 5 % soit 250.000 € ?

Madame le maire : Les 5 % s'appliquait pour l'ancienne génération de bâtiment. Concernant la salle des fêtes actuelle, la perception des locations est excédentaire par rapport au fonctionnement, on peut imaginer que pour la future salle polyvalente, elles couvriront les frais de fonctionnement.

Monsieur TERREUX : Le montant de location sera le même ?

Madame le maire : Je ne peux répondre à cette question, ce sera au conseil municipal de définir les tarifs.

Madame CHAUVET : Que va-t-on faire des anciens bâtiments ?

La commission a réfléchi à ce sujet, l'idée est de faire en partie des logements (offre locative en forte demande et un loyer perçu est toujours intéressant, le rajeunissement de la population apporte des enfants à l'école, pour la commune ceci permet aussi de proposer des logements aux personnes qui ont grandi dans la commune.

Monsieur THILL : La bibliothèque ne se prête pas à une réhabilitation en logement mais il y aurait possibilité dans ce cas de proposer à Relais Horizon Emploi d'y déménager et de récupérer l'autre bâtiment. Mais tout ceci n'est pas très lisible pour l'instant. Il faudrait attendre le reversement de la TVA pour financer ces aménagements.

Madame CHAUVET : Se pose le souci des subventions

Madame le maire : Le PACTE signé avec le département vaut engagement de versement. Nous contacterons également la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les Fonds Européens, L'ADEME (pour un équipement de développement durable peut verser 20 à 30 mille euros). Il existe d'autres sources plus modestes mais qui existent.

Pour la salle polyvalente les subventions sont plus incertaines, actuellement il n'y a aucun engagement d'où la minimisation de celles-ci.

Monsieur TERREUX : Dans le PACTE de développement durable est mentionné 5% si recrutement de personnel, allons nous recruter du personnel ?

Madame le maire : Oui, mais il n'est pas prévu de recrutement supplémentaire pour le moment.

Madame LE ROUX : pourquoi ne pas y penser si c'est nécessaire ?

Monsieur THILL : Dans la configuration actuelle on peut reprendre le personnel, et le fait de regrouper les bâtiments cela peut apporter une optimisation.

Monsieur CASTRES : De même qu'une mécanisation devient possible (monobrosse).

Monsieur QUESSE : Une aussi grande surface pour une seule personne ?

Monsieur CASTRES : D'où la mécanisation.

Madame CHAUVET : La salle des fêtes actuelle sera-t-elle démontée ?

Madame le maire : Au début elle restera. Il ne faut pas que cela devienne un terrain vague. Il vaut mieux étudier un projet pour remplacer (voir l'extension du centre commercial, par exemple).

Madame DUBOS : Elle ne sera pas réhabilitée ?

Madame le maire : Il n'y a pas de transformation prévue, elle est toujours aux normes, et restera active tant que la commission de sécurité donnera un avis favorable.

Monsieur HEBERT : Les locations seront toujours possibles, il n'y a pas de difficulté à la louer.

Monsieur TERREUX : Le coût de location de la nouvelle salle sera plus cher donc il y aura moins de locations.

Madame le maire : Rien ne dit qu'elle sera plus chère, c'est du ressort du conseil municipal de définir les tarifs pas à la commission transversale.

Madame BLOUIN-YGOU : Pourra-t-on continuer à aménager les routes ?

Madame le maire : Actuellement la réfection des routes rentre dans le budget, ce que l'on peut financer aujourd'hui pourra continuer à l'être ensuite.

Monsieur TERREUX : Cela n'empiète pas sur le projet de requalification de la RD43 ?

Monsieur CASTRES : Le plus gros de ces travaux sera supporté par le Conseil Général.

Madame BLOUIN-YGOU exprime une question de Mme VIGER : Peut-on mener de front les deux projets.

Madame le maire : La commission c'est posée cette question à chaque moment, et ce jusqu'au dernier moment.

Monsieur THILL : Il s'agit de la version « 5 », au début cela représentait plus de 10 millions, tout a été réétudié pour que ça soit jouable.

La commission estime sincèrement que c'est faisable. Dans la démonstration, plusieurs documents démontrent le travail de réflexion et de doutes de la commission.

Monsieur TERREUX : La problématique des aînés a-t-elle été prise en compte ?

Madame le maire : Oui, dans l'utilisation en tant qu'association puis par l'accessibilité (par exemple pour la bibliothèque la maison de retraite vient à un créneau bien précis). Nous avons beaucoup évoqué la jeunesse mais les problématiques des personnes âgées, et des handicapés ont été intégrées au projet.

A chaque fois que nous réalisons des travaux sur la commune nous nous attachons à être conforme à l'accessibilité des personnes comme le demande la Loi.

Madame le maire propose un vote séparé même si les projets sont étroitement liés dans la configuration de ce soir.

Pour la salle polyvalente :

Le conseil municipal par 18 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, BILLARD, DUBOS, BLOUIN-YGOU, LE ROUX, VIGER par procuration, MORVAN, MM. CASTRES, THILL, SOWA, QUESSE, CINGAL, LECASSE par procuration, TERREUX, GERBER par procuration, VOTTIER, TONINI, HEBERT) et 1 « ABSTENTION » (Mme CHAUVET) émet un avis favorable au projet de construction de la salle polyvalente et autorise Madame le maire à :

- solliciter les subventions correspondantes

- signer tous documents nécessaires à l'avancement du dossier
- prendre contact auprès des banques pour l'emprunt
- préparer le dossier pour le concours d'architecte.

Pour le centre socioculturel :

Le conseil municipal par 13 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, BILLARD, DUBOS, LE ROUX, MORVAN, MM. CASTRES, THILL, SOWA, CINGAL, LECASSE par procuration, VOTTIER, TONINI, HEBERT), 2 voix « CONTRE (MM. QUESSE, GERBER par procuration), et 4 « ABSTENTIONS » (Mmes BLOUIN-YGOU, VIGER par procuration, CHAUVET, M. TERREUX,) émet un avis favorable au projet de construction du centre socio-culturel et autorise Madame le maire à :

- solliciter les subventions correspondantes
- signer tous documents nécessaires à l'avancement du dossier
- prendre contact auprès des banques pour l'emprunt
- préparer le dossier pour le concours d'architecte.

** Madame le maire laisse la parole à Monsieur HEBERT qui la sollicite*

Dans les questions diverses, lors du précédent conseil municipal un élu a fait une remarque qui semblait mettre en cause la gestion de la mandature précédente en ces termes « il ne faudrait pas que l'on gère comme la gestion précédente ». Cette phrase apparemment anodine, laisse entendre que la gestion de l'ancien maire, M. WAZZAU, n'était pas dénuée d'irrégularités. Je suis surpris que ces propos, qui n'engagent que son auteur, n'aient pas trouvé de contestation auprès des 2 élus présents de l'ancien conseil municipal. J'ai la ferme conviction que M. WAZZAU n'a commis aucune irrégularité, ni enrichissement personnel sur les deniers publics. Si un moment il a été un adversaire politique, il n'a jamais été dans mon esprit un ennemi, et j'ai un profond respect pour mes adversaires. De plus cette phrase peut également laisser la porte ouverte à toute spéculation sur le travail du personnel municipal qui aurait cautionné ces dérives, je trouve ces propos déplacés et dénués de tout fondement. Je réitère ce soir mon entière confiance au personnel municipal et mon profond respect envers M. WAZZAU et souhaite que mon intervention soit portée au compte-rendu du conseil municipal de ce jour.

Monsieur TERREUX effectue un démenti et souligne que les propos qu'il a tenus alors ne voulaient pas dire cela. Il souhaite que sa remarque soit également portée au compte-rendu du conseil municipal de ce jour.

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures
Conforme à la publication du 2 décembre 2010.